

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SAS 2P HEREDITATEM

SAS au capital de 2 000 Euros
100 Rue de Bègles 33800 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 911 256 204

Les actionnaires de la société SAS 2P HEREDITATEM, au capital de 2 000 Euros, se sont réunis au siège social, le 26/01/2024 à 18 heure, en assemblée générale ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Les actionnaires :

- **Monsieur PERDRIX Yoann**, demeurant au 8 Chemin du Gravas 33450 SAINT-LOUBES
- **Monsieur PERDRIX Romain**, demeurant au 6T Impasse de Bert 33360 LATRESNE

L'assemblée est présidée par Monsieur PERDRIX Yoann, présent et acceptant.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés représentent la totalité des actions et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- Le rapport d'activité ;
- Les acomptes annuels ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour porté dans la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activité sur l'activité de la société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels et quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le président donne lecture du rapport d'activité.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la SAS 2P HEREDITATEM approuve le rapport d'activité, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 1 063 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée de la SAS 2P HEREDITATEM décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 063 € aux postes suivants :

- Report à nouveau pour 1 063 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

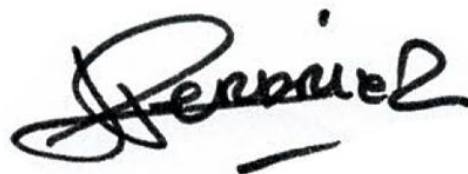
De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par les actionnaires.

Fait à BORDEAUX, le 26/01/2024

Monsieur PERDRIX Yoann

Handwritten signature of Monsieur PERDRIX Yoann, featuring a large, stylized 'A' shape with a vertical line through it, and the text 'PERDRIX Y.' written below.

Monsieur PERDRIX Romain

Handwritten signature of Monsieur PERDRIX Romain, featuring a stylized 'R' followed by 'ennix' and a horizontal line.

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

PO

Certifiée conforme

Désignation de l'entreprise		SAS 2P HEREDITATEM		100 rue de Bègles		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise				33800 BORDEAUX				
SIRET		9 1 1 2 5 6 2 0 4 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
				Durée de l'exercice précédent *		10		
				Exercice N clos le		31122023		
				Exercice N-1 clos le		31122022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012					
		014	016					
	Immobilisations corporelles*	028	030					
	Immobilisations financières* (1)	040	042	4 520		4 520	520	
	Total I (5)	044	048	4 520		4 520	520	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	070					
		072	074	15 343		15 343	382	
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	931		931	334	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	16 274		16 274	716	
	Total général (I + II)	110	112	20 794		20 794	1 236	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		2 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		(2 064)				
	Résultat de l'exercice	136		1 063		(2 064)		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		1 000		(64)		
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		16 502		800		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172						
	Comptes courants d'associés	173		3 292		500		
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		19 794		1 300			
Total général (I + II + III)				180	20 794		1 236	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 000
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2P HEREDITATEM		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215	214			
			217	218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)			242	1 123		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 123 2 064	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 122) (2 064)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	180		
	Produits exceptionnels (IV)			290	2 208		
	Charges financières (V)			294	202		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300			
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 063 (2 064)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 063 314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127		
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
				Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641		
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
			Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	1 063		
Déficits	Bénéfice col. 1			354			
	Déficit col. 2			356			
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)						
Déficits antérieurs reportables : * 2.064 dont imputés sur le résultat :				360	1 063		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370			
Bénéfice col. 1				372			
Déficit col. 2							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.